

# Une grille multicritère pour quatre défis interdépendants

Les enjeux soulevés par le diagnostic croisent 4 thématiques entremêlées, comme 4 défis pour le territoire :

- **Transition énergétique** : vers un territoire à énergie positive ?
- **Transition écologique et climatique** : comment conforter une structure écologique robuste, pour permettre au territoire de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets ?
- **Paysages vivants** : comment préserver les paysages et patrimoines remarquables tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie ?
- **Développement local** : comment favoriser un développement local, durable et équitable du territoire ?

Ces défis sont interdépendants et indissociables : impossible de ne traiter qu'un seul aspect sans questionner les autres. Cependant, ils mettent parfois en jeu des aspects contradictoires (par exemple, le développement de la biomasse forestière, qui peut permettre l'équilibre énergétique mais qui a une mauvaise empreinte carbone) : il faut alors trouver un équilibre, un arbitrage.

La « grille multicritère » est un outil synthétique qui permet d'avoir une vue globale de ces 4 défis, et qui conduit à adopter **une approche systémique**. La grille s'organise en 4 cadrans, correspondant à ces défis : à l'intérieur de chaque cadran, plusieurs critères sont ciblés, issus du diagnostic. C'est un outil de dialogue, d'aide à la décision ou d'évaluation, qui va guider l'élaboration de la stratégie paysagère et la formulation des Objectifs de qualité paysagère.

Cette grille incarne l'approche portée par le Plan de Paysage, où **le paysage, les patrimoines et les écosystèmes sont moteurs de la transition énergétique et du développement durable du territoire**.

Au-delà du Plan de paysage, cet outil serait intéressant comme instrument de concertation au sein des commissions et instances locales qui soutiennent les projets des territoires - que ce soit dans le domaine de l'énergie, de l'aménagement, de la planification, du développement d'activités économiques...

# Un outil de dialogue et d'évaluation

**Prendre en compte le paysage dans chaque projet, au même titre que les impacts environnementaux, les gains énergétiques et les retombées économiques sur le territoire.**

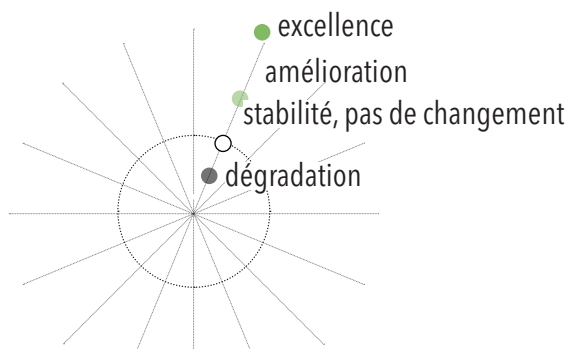
La grille multicritère est **un outil** qui permet d'établir en amont des projets un dialogue avec les acteurs concernés.

Elle se pense comme **une table ronde**, qui facilite une appréhension globale des coûts et des bénéfices d'un projet pour le territoire au regard des quatre grandes thématiques d'enjeux de la transition.

Elle peut être utilisée comme :

- Un outil partagé, pour améliorer la compréhension et l'acceptabilité des projets
- Un instrument de concertation pour travailler à améliorer chaque projet sur l'ensemble des coûts-bénéfices qu'il peut avoir sur le territoire
- Un outil d'aide à la priorisation et l'arbitrage entre différents projets pour favoriser les projets « donnant-donnant »

Chaque critère est « noté » suivant le principe suivant :

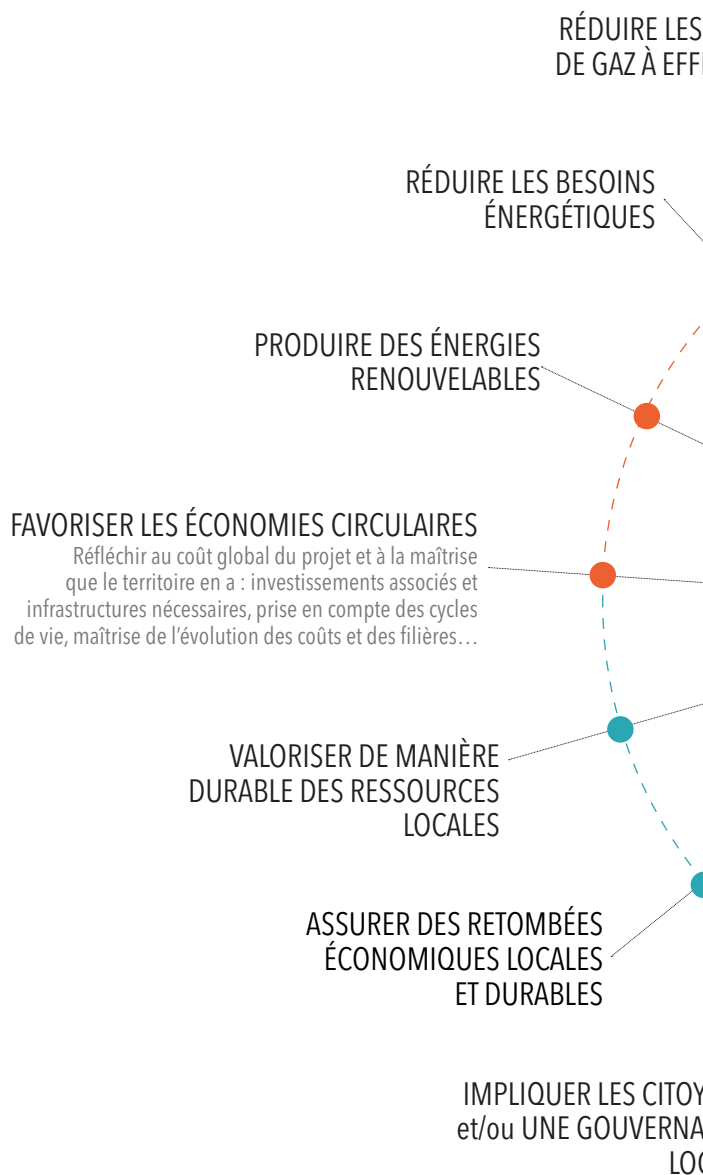


Remarque :

Les critères proposés ne cherchent pas à évaluer les projets de manière « scientifique », mais plutôt à permettre un travail en concertation pour les améliorer avec l'ensemble des acteurs impliqués.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vers un territoire à énergie positive : réduire les besoins d'énergie, par la **sobriété et l'efficacité énergétiques**, et les couvrir par les **énergies renouvelables locales**.

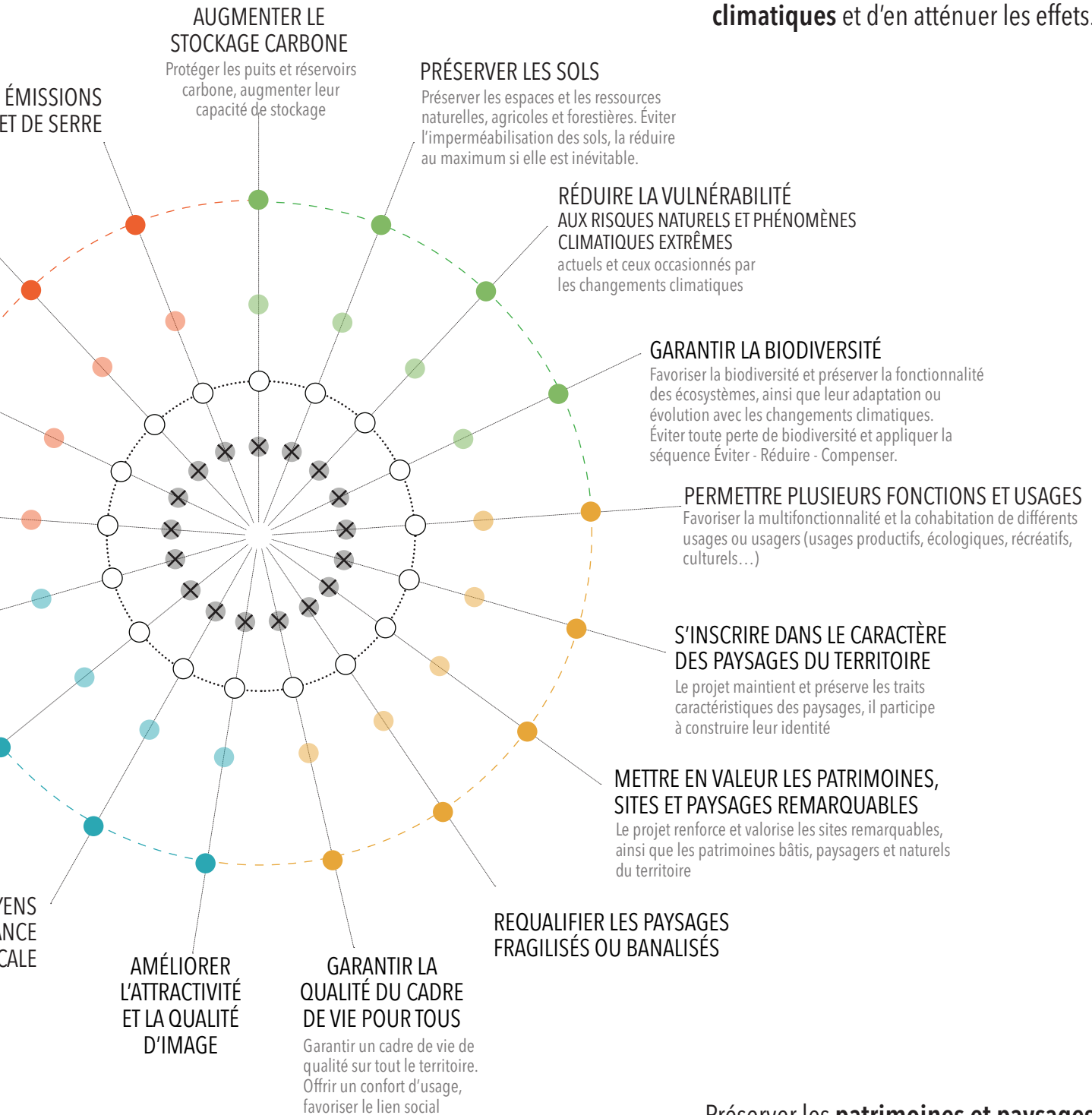


Favoriser un **développement local et durable** du territoire.

## DÉVELOPPEMENT LOCAL

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une structure écologique robuste pour garantir sa **résilience**, et permettre au territoire de s'adapter **aux changements climatiques** et d'en atténuer les effets.



Préserver les **patrimoines et paysages** qui fondent l'**identité** du territoire tout en les adaptant aux nouveaux **modes de vie**.

## PAYSAGES VIVANTS

# Critères et indicateurs : le cadran «Paysages Vivants»

La grille multicritère n'est pas un outil d'évaluation « scientifique », mais plutôt un « guide » pour dialoguer autour d'une stratégie et/ou d'un projet, afin d'en apprécier ce qu'elle peut ou non apporter au territoire. Les critères qui déclinent les 4 thématiques d'enjeux (Transition énergétique, Structure écologique, Paysages vivants, Développement local) ne reposent pas sur des indicateurs « indiscutables », qui seraient des objectifs quantifiables de la stratégie et/ou projet à mettre en oeuvre. Selon la personne qui remplit la grille, ses compétences, sa connaissance de tel ou tel domaine, le résultat peut varier. L'important est que la grille permette de débattre entre les différents acteurs de tous ces critères pour travailler à améliorer en concertation chaque stratégie et/ou projet sur l'ensemble des coûts/bénéfices qu'il pourra avoir pour le territoire. La grille multicritère peut aussi être un outil d'aide à la priorisation et à l'arbitrage entre différents projets pour favoriser les projets les plus « positifs » pour le territoire.

Il convient tout de même de préciser certains termes :

**Le critère** exprime les caractéristiques attendues d'un produit, d'un service ou d'un process. Il correspond à la cible (objectif) que l'on souhaite atteindre, et ce par rapport à quoi on va émettre un jugement de valeur.

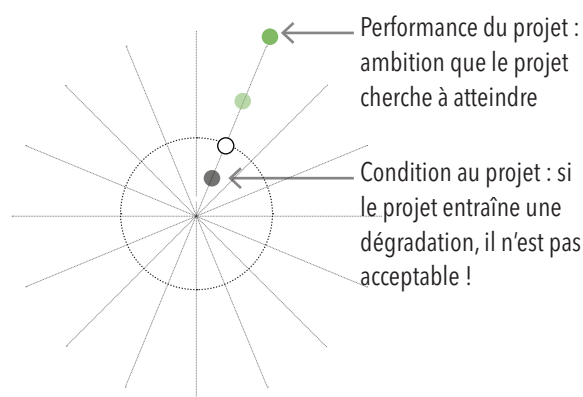
**L'indicateur** permet lui de porter cette appréciation, ce jugement de valeur. Il s'appuie sur les informations que l'on peut collecter, formaliser, objectiver. Il permet de vérifier l'existence et le degré de présence du critère.

*Par exemple, le critère « capacité d'un aménagement à accroître la biodiversité sur les bâtiments et dans les espaces publics » pourra être apprécié via les indicateurs suivants : nombres d'arbres plantés, m<sup>2</sup> d'espaces plantés... Par exemple, le critère « sobriété énergétique » peut être apprécié via l'indicateur « évolution de la consommation mensuelle ».*

La grille propose ainsi 15 critères répartis dans 4 cadrans : si ces critères pourront être précisés dans leur formulation en fonction de chaque projet, ils balayent l'ensemble des aspects généraux à prendre compte pour définir une stratégie durable et cohérente. La grille peut être utilisée

dans une appréciation intuitive des critères (amélioration ? dégradation ?) mais elle peut aussi servir à la définition d'indicateurs plus précis pour évaluer des projets ou stratégies. Nous détaillons plus particulièrement les critères du cadran « paysages vivants », ainsi que les indicateurs.

D'autre part, il faut se poser la question de ce qui est **une performance du projet** (que l'on cherche à atteindre au mieux) et ce qui est **une condition au projet** (ou une contrainte, si l'on veut, mais qui est en fait, un niveau minimal d'exigence à instituer ou une priorisation dans les critères pour valider ou non l'intérêt d'un projet pour le territoire).



**Critère - Favoriser la multifonctionnalité des espaces :** coexistence de plusieurs fonctionnalités au sein du projet (pas uniquement produire de l'énergie au détriment d'une ou d'autres activités, en excluant d'autres usages des sols existants ou potentiels).

> *Ambition : Ménager la cohabitation de différents usages et fonctions (productifs, résidentiels, culturels, sportifs, écologiques,...) / maintenir et accroître la vitalité, l'intensité des territoires habités*

**Indicateurs :** accroissement des usages et fonctionnalités présents sur le site / maintien des activités, usages et fonctionnalités pré-existants au projet

**Critère - Maintenir les traits caractéristiques des paysages** (grand paysage) : comment le projet prend en compte les caractéristiques paysagères du territoire dans lequel il s'inscrit ... c'est-à-dire les éléments majeurs (structures) propres au territoire (occupation du sol, relief et topographie, végétation (palette et formes diverses), roches, cours d'eau, etc.) qui en composent la « physionomie ». Comment le projet s'adapte-t-il à l'environnement qui l'accueille et non l'inverse ?

> *Ambition : Préserver les motifs et éléments structurants constitutifs de l'identité de chaque entité paysagère (identité locale)*

**Indicateurs :**

étape n°1 > définir les indicateurs du grand paysage : implantation du village (crête, versant, fond de vallée ou pied de versant) / topographie (profil de la vallée, bassin, bassin intramontagnard, massif, plateau) / la roche (affleurement, falaise, blocs...) / Cours d'eau (rivière, lacs, étangs, zones humides, canaux...) / Vues (lien à l'horizon > perspectives, panoramas...) / prévalence des espaces naturels et des motifs agro-pastoraux (trame bocagère, herbages, haies vives, arbres isolés...)

Etape n°2 : comment le projet « dialogue » avec ces éléments majeurs ? empêche-t-il de les percevoir ? Peut-il les préserver ? les entretenir ? les rendre plus présents ? ou les remettre en cause ?

**Critère - Mettre en valeur les patrimoines locaux :** la valorisation des éléments patrimoniaux, qu'il s'agisse d'ensembles bâtis de caractère, d'espaces publics, de sites ou de paysages remarquables reconnus et bénéficiant déjà de protection ou d'une reconnaissance locale ou encore d'éléments plus modestes (fortification, château, enceinte, spécificités et détails architecturaux (enfilade de façade), bâti vernaculaire, ouvrages liés aux pratiques traditionnelles, patrimoine hydraulique, religieux..., pastoral, murets de pierres sèches ou maçonnés, arbres isolés, bosquets de plain-champs, allée d'arbres...), qui sont dépositaires de la riche histoire des lieux. Il est essentiel de les préserver, ainsi que leurs abords, pour qu'ils continuent à témoigner d'autres époques qui ont elles aussi contribué à façonner le territoire tel qu'il est aujourd'hui ... Ils mériteraient d'ailleurs souvent d'être davantage « soignés » (restaurés, reconnus...) pour révéler toute leur identité. Le passé est aussi une ressource pour l'avenir !

> *Ambition : Maintenir et valoriser les singularités locales.*

**Indicateurs :** nombre d'éléments patrimoniaux situés à proximité préservés par le projet / mis en valeur ? Utilisation de techniques & savoir-faire locaux au sein des projets ?

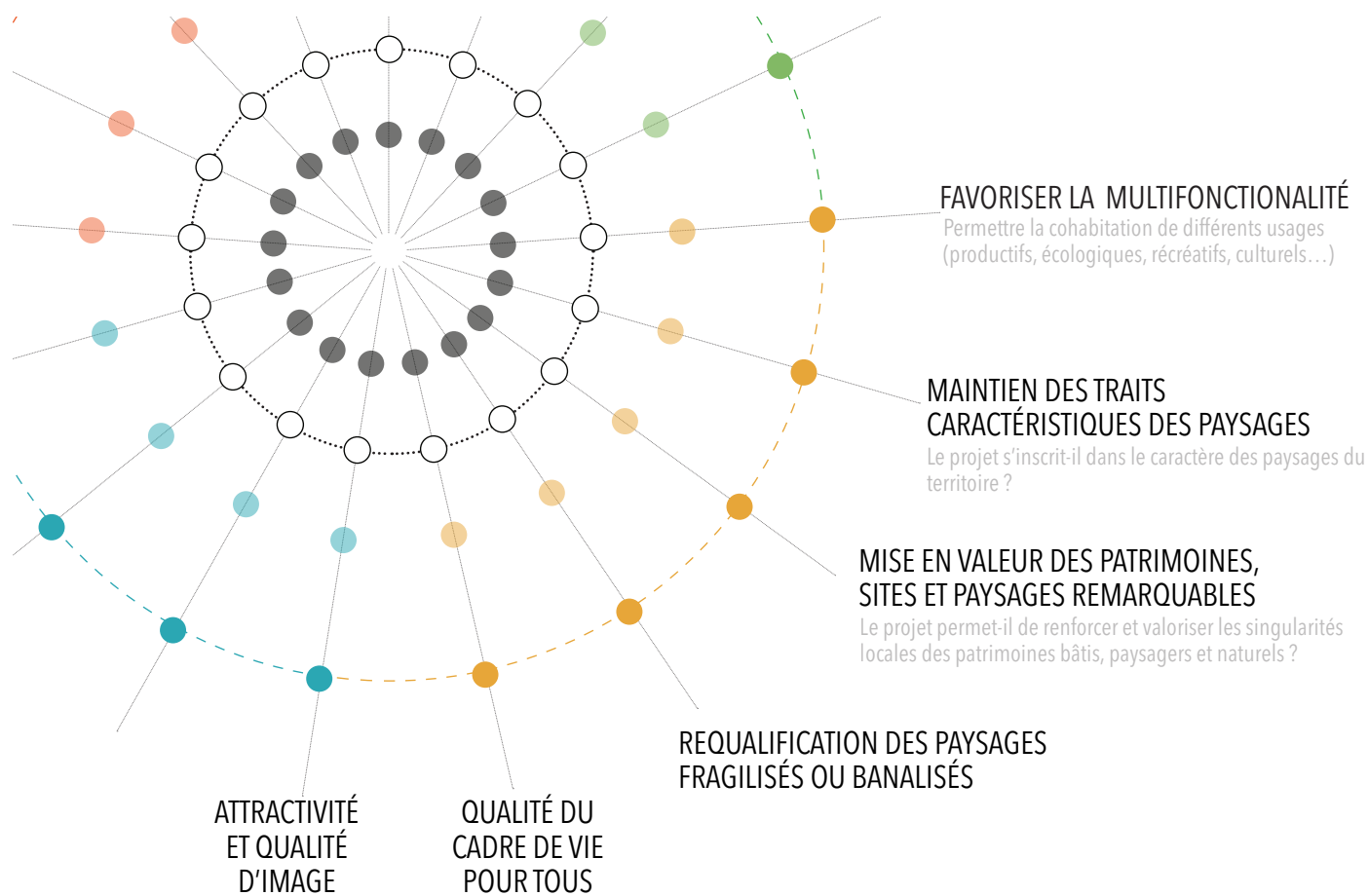
**Critère - Requalifier les paysages fragilisés ou banalisés :** Comment le projet peut-il permettre de « réparer » (requalifier) les zones dégradées (zones d'activité, commerciales, industrielles, entrées de ville ...) ou de reconquérir des espaces désaffectés (friches commerciales, industrielles...) > cf. critère n°1 (multifonctionnalité).

> *Ambition : Intégrer tout nouveau projet dans une logique « gagnant-gagnant » (pour les opérateurs économiques et le territoire).*

**Indicateurs :**

Etape n°1 – repérer les espaces dégradés.

Etape n°2 : Le projet permet-il d'en améliorer l'image ? Est-ce que le projet s'intègre dans un projet de requalification plus global de ces espaces ?



Préserver les **patrimoines et paysages** qui fondent l'**identité** du territoire tout en les adaptant aux nouveaux **modes de vie**

## PAYSAGES VIVANTS

*Zoom sur les critères du cadran "Paysages vivants"*

**Critère - Améliorer la qualité du cadre de vie pour**

**tous** : comment le projet impacte-t-il le cadre de vie des habitants ? Evaluation des nuisances et dégradations mais aussi des avantages ou nouvelles utilités qu'il est en mesure d'apporter dans une approche inclusive à l'échelle du territoire : nuisances environnementales (qualité de l'eau et de l'air, bruit, déchets, état des structures bâties) / Aménités nouvelles : création d'espaces collectifs, de loisirs et d'espaces verts, d'agrément... Le « pour tous » est important, car il pose la question de la qualité des espaces les plus quotidiens, et demande de considérer avec soin tous les lieux du territoire, les sites remarquables et exceptionnels comme les sites fragilisés ou banalisés.

> *Ambition* : Partager le projet avec les habitants du territoire

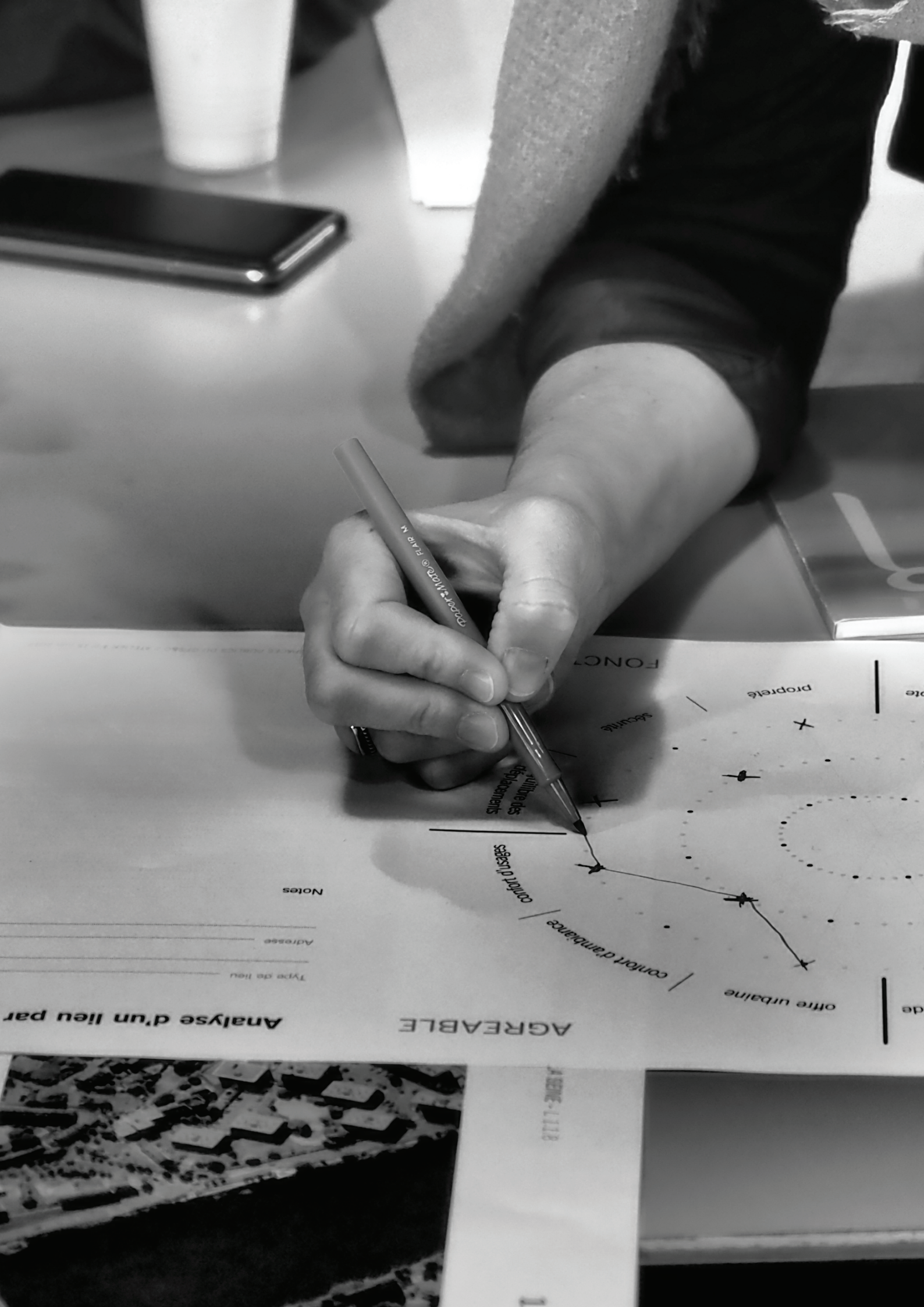
**Indicateurs** : croiser des données d'appréciation objectives et subjectives (enquête, concertation)

**Critère - Attractivité et qualité d'image**

Ce critère est à cheval entre les enjeux de paysages et ceux du développement local. Il s'agit de qualifier l'image du territoire : apporter des qualités d'accueil et des aménités aux lieux « stratégiques » pour l'image du territoire : portes, points-de-vues... mais aussi entrées de bourg, abords d'équipements importants... Comment le projet renforce l'image touristique et commerciale du territoire ? Comment participe-t-il de son attractivité et de la valorisation d'un développement durable et respectueux ?

> *Ambition* : Renforcer l'attractivité du territoire

**Indicateurs** : données d'appréciation objectives et subjectives (enquête). Labels ou distinctions obtenues par le projet. Données de fréquentations ou d'utilisation (nb d'utilisateurs d'un service, nb d'entreprises ou d'acteurs impliqués dans un projet).



Analyse d'un lieu par

AGREABLE

Type de lieu

Adresse

Notes

offre urbaine

confort d'usage

confort d'ambiance

sécurité

propreté

nombre des déplacements

AGREABLE - L112